

**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

**19 DÉCEMBRE 2016**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie lundi 19 DÉCEMBRE 2016, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION  
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement d'en accepter le contenu.

**16.12Sp.6.**

**Prévisions budgétaires 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2017 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figure;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité a exposé l'ensemble des prévisions de dépenses à être pris en compte pour l'année 2017 ainsi que l'ensemble des revenus nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE pour atteindre cet équilibre budgétaire, une affectation des surplus s'élevant à 129 637 \$, est nécessaire pour acquitter les obligations financières prévalant pour 2017 et limiter la hausse de l'ensemble des taxes générales et spéciales à 0.0623 \$/100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE cette proposition de prévisions budgétaires ne fait pas l'unanimité de la part des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à la majorité des membres du conseil municipal que soit reportée l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et que soit revu l'ensemble des dépenses.

Monsieur Robert Legault  
quitte à 21 h 20.

16.12Sp.8.

Levée de la séance

À 21 h 26, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER